

Rapport d'activités

Atelier stratégique de la société civile et autres acteurs sur la mise en oeuvre des recommandations de l'EPU

Niger, 12 – 14 avril 2016



Résumé analytique

Du 12 au 14 avril 2016, *UPR Info* et la Commission Nationale des Droits Humains du Niger (CNDH) ont co-organisés un « Atelier stratégique de la société civile et autres acteurs sur la mise en œuvre des recommandations de l'EPU ». L'atelier poursuivait

deux objectifs. Tout d'abord, mieux outiller la société civile au Niger pour utiliser les opportunités du mécanisme de l'EPU, afin qu'elle puisse mettre en avant ses priorités en matière de droits humains. Deuxièmement, améliorer la coordination au sein des défenseurs de droits humains. Les objectifs spécifiques de l'atelier étaient plus particulièrement de:

- Améliorer les connaissances théoriques et pratiques des OSC sur le mécanisme de l'EPU;
- Sensibiliser autour des recommandations de l'EPU que le Niger a reçu le 18 janvier 2016 lors de son deuxième examen ;
- Définir les activités des OSC pour les 4,5 prochaines années.

Les documents principaux rédigés durant l'atelier ont été :

- 4 plans de mise en œuvre;
- 4 plans d'action stratégique;
- 1 charte déclarative.

Les plans de mise en œuvre et d'action stratégiques ont été élaborés et discutés lors de l'atelier, et les groupes thématiques en fourniront des versions finalisées à UPR Info après l'atelier. Un fois combinés, ces documents composeront une «matrice de mise en œuvre des OSC» qui sera partagée avec tous les participants.

L'atelier pour les OSC (Etape 1) d'avril 2016 est la première partie d'un projet global axé sur l'emploi de la pléthore de points d'entrée de l'EPU pour la collaboration entre les gouvernements, la société civile, les institutions nationales des droits de l'homme (INDH), ainsi que les différentes agences des Nations Unies. Fort de cette première étape, un dialogue OSC-gouvernement (Etape 2) est prévu pour l'été 2016 (juillet-août, date à confirmer), faisant suite à l'adoption du rapport EPU du Niger lors de la 32ème session du Conseil des droits de l'homme prévue pour juin 2016. Cette deuxième étape offrira notamment la possibilité pour les OSC d'introduire leurs idées pour la mise en œuvre des recommandations auprès des représentants gouvernementaux, sur lesquelles les OSC auront travaillé depuis l'Etape 1. De cette façon, une plate-forme sera créée pour les délibérations OSC-gouvernement sur la base d'une feuille de route commune (une « Lettre d'intention »). Cette deuxième étape inclura idéalement la participation d'autres parties prenantes de l'EPU, telle l'équipe pays des Nations Unies. Une troisième étape, prévue pour 2018, mettra l'accent sur le bilan de mise en œuvre à mi-parcours par le biais de la rédaction d'un rapport commun aux acteurs.

L'atelier des OSC (Etape 1) contient des objectifs spécifiques propres pour chaque journée. Le premier jour vise à effectuer un compte-rendu de l'EPU du mois de janvier 2016 du Niger et à débiter **l'élaboration du plan de mise en œuvre des recommandations EPU**. Lors de cette séance de restitution, *UPR Info* a présenté quelques-unes des recommandations que le Niger a reçu, ainsi que le caractère complémentaire de l'EPU avec d'autres mécanismes et discuté de la façon de le relier à d'autres organismes nationaux, régionaux et internationaux de droits humains. L'après-midi de la première journée a donc été consacrée à la rédaction du plan de mise en œuvre. Après une introduction fournie par *UPR Info*, les participants se sont divisés en groupes thématiques et ont commencé à discuter et définir les recommandations prioritaires qu'ils souhaitent aborder pour le plan de mise en œuvre. Cet exercice a eu pour but de commencer à recueillir les commentaires de la société civile sur la façon d'assurer le suivi du processus. Ce travail s'est poursuivi lors de la matinée de la deuxième journée de l'atelier. Après le déjeuner, et faisant suite à une nouvelle présentation d'*UPR Info*, les groupes thématiques ont commencé à discuter et **élaborer un plan d'action stratégique**. Ce document rassemble les activités qui doivent être entreprises par les OSC pour veiller à ce que les objectifs fixés dans le plan de mise en œuvre sont remplis. Il recueille en outre les stratégies que les OSC peuvent développer pour appuyer le gouvernement dans la mise en œuvre des recommandations. Le troisième jour, les OSC ont continué à travailler sur leurs activités stratégiques avant de présenter une sélection de recommandations en plénière. Après chaque présentation, le groupe a reçu des commentaires sur la façon de renforcer leurs stratégies d'action. Tout le processus de rédaction et de conseil s'est ainsi déroulé avec les informations détenues par les OSC nigériennes. Les plans de mise en œuvre et d'action stratégique ont été établis pour une période de 4,5 ans (soit d'ici le prochain EPU). Cela contribue à la participation des OSC sur le long terme et, par conséquent, réduit le risque que les OSC interrompent leurs activités avec EPU. A la fin de l'atelier, une **Charte déclarative officielle a été adoptée** par toutes les OSC participantes. Les participants s'y sont notamment engagées à former une coalition pour l'EPU, signe de leur intérêt pour ce mécanisme.

Dans l'ensemble, 21 OSC travaillant sur diverses questions telles que les droits des nomades, droits des femmes, liberté d'expression, droits de l'enfant, liberté de la presse, bonne gouvernance, etc. ont été représentées par 60 participants. L'atelier de trois jours a été co-facilité par un représentant d'*UPR Info* et par la Commission Nationale des Droits Humains du Niger, auquel de nombreux représentants (président et vice-présidente, Secrétaire général, cadres et commissaires, personnel administratif) ont activement participé et animé l'atelier.

Au cours de l'atelier de trois jours, les participants ont analysé l'ensemble des 169 recommandations de l'EPU que le Niger a reçu en janvier 2016. Un grand succès de l'atelier a résidé dans le fait que les participants ont établis de nouveaux partenariats avec leurs collègues des OSC et de la CNDH. Ils ont également pu identifier les moyens pour communiquer et collaborer avec le gouvernement et les autres parties prenantes dans la phase de mise en œuvre. La Charte déclarative, adoptée à l'unanimité et incluant la volonté de créer une coalition pour l'EPU, est une preuve éclatante de l'intérêt que l'atelier a pu avoir pour la société civile. Ce document sera par ailleurs utilisé par la CNDH et les OSC qui, prochainement, remettront officiellement au gouvernement un exemplaire. La charte démontre l'envie des acteurs de parler d'une seule voix, sur un ensemble déterminé de questions prioritaires qui encadreront leurs activités au sein de l'EPU.

La présence de l'Ambassadeur de l'Union Européenne est à signaler, qui est venu assister à l'ouverture de l'atelier. Nous avons aussi eu le plaisir d'accueillir le PNUD et sa Coordinatrice Résidente adjointe des Nations Unies. D'autre part, le gouvernement nigérien a été représenté par le Directeur de la protection judiciaire juvénile, qui assume le rôle de point focal pour l'EPU au sein du ministère de la justice. La présence de tous ces acteurs était éminemment importante, puisque leur implication dans les prochaines étapes sera décisive pour assurer une mise en œuvre réussie et pérenne des recommandations de l'EPU. D'ici l'organisation de l'Etape 2, leur rôle ne fera que s'accroître, aussi UPR Info et la CNDH ont-ils rencontré après l'atelier le ministère de la justice pour consolider la collaboration pour les mois à venir.

Pour des raisons de sécurité, il n'a pas été possible de mener l'atelier en dehors de la capitale. Notre organisation cherche d'habitude à organiser ce type d'atelier dans des régions plus décentrées, afin d'améliorer la concentration et l'investissement des participants. Mais le Niger faisant face à une situation sécuritaire difficile, la CNDH et ses partenaires ont préféré tenir l'atelier à Niamey. Certains acteurs, situés dans des zones éloignées de la capitale, n'ont ainsi pas pu participer à l'atelier.

En résumé, malgré les défis rencontrés lors de l'atelier et exposés plus en détail ci-après, la CNDH et la société civile se sont appropriées le mécanisme EPU, et d'autres acteurs se sont intéressés à leur travail. Cela nous laisse augurer une coopération fructueuse pour l'avenir, car sans cette collaboration le mécanisme ne peut produire les effets escomptés. Nous avons été ravis de constater que les opportunités pour l'avancée des droits humains au Niger sont réelles, même si elles ne sont pas absentes de questionnements.

Table des matières

1. Concept général du projet	6
1.1. Etape 1: Atelier stratégique OSC	6
1.2. Etape 2: journée de dialogue OSC-gouvernement.....	7
1.3. Rapport à mi-parcours.....	8
2. Atelier stratégique des OSC pour la mise en œuvre des recommandations : Niger.....	9
2.1. Résultats et effets escomptés de l'atelier	14
2.1.1. Effets escomptés	14
2.1.2. Produits.....	14
2.1.3. Couverture médiatique.....	15
2.2. Enseignements.....	15
2.3. Défis rencontrés	16
3. Annexes	17
3.1. Programme de l'atelier	17
3.1.1. 1er jour (12 avril 2016).....	17
3.1.2. 2ème jour (13 avril 2016)	17
3.1.3. 3ème journée (14 avril 2016).....	18
3.2. Matrice du plan de mise en œuvre	19
3.3. Modèle du plan d'action stratégique	20
3.4. Liste des participants.....	21

1. Concept général du projet

C'est à l'aune de la réussite de la mise en œuvre des recommandations que la crédibilité et la légitimité du mécanisme de l'EPU doivent être jugées. Les données issues de la publication d'UPR Info, **Beyond promises: The impact of the UPR on the ground**¹, indiquent que, dans le premier cycle d'examen (2008-12), 48% des recommandations ont déclenché une action à mi-parcours, soit environ trois ans après l'EPU.

Bien que le gouvernement soit le principal responsable de la mise en œuvre des recommandations, en raison de la large portée des recommandations de l'EPU, tous les acteurs nationaux doivent coopérer de manière transparente afin de veiller à ce que la mise en œuvre soit aussi efficace et durable que possible. Une telle coopération est au cœur de la vision qui guide les activités d'UPR Info, dont l'atelier pour les OSC à la suite de l'EPU fait pleinement partie. Il s'agit de l'« Etape 1 » d'un projet spécifique de renforcement des capacités, de création de coalitions et de facilitation du dialogue entre les acteurs.

Pour assurer que le processus de mise en œuvre soit effectif, les préparatifs d'UPR Info commencent bien avant que l'EPU ait lieu à Genève. Premièrement, *UPR Info* envoie des informations à toutes les parties prenantes nationales un an avant l'EPU en vue d'expliquer les modalités de l'EPU. Deuxièmement, *UPR Info* organise des réunions de « pré-session » à Genève, qui permettent aux membres de la société civile de maximiser l'impact de leur plaidoyer auprès des missions permanentes sises à Genève. À Genève, les OSC nationales assistent à un séminaire de formation, animé par *UPR Info*, pour en savoir plus sur l'EPU, les bonnes pratiques et les futures opportunités et activités au sein de l'EPU.

1.1. Etape 1: Atelier stratégique OSC

Après l'EPU du Niger en janvier 2016, un Atelier stratégique pour OSC a été organisé en avril afin de renforcer la société civile. Au cours des trois jours d'atelier du 12 au 14 avril 2016, les OSC ont collaboré sous la forme de groupes thématiques

¹ La publication est disponible ici : http://www.upr-info.org/sites/default/files/general-document/pdf/2014_beyond_promises.pdf

afin de **compléter un plan de mise en œuvre**, qui identifie les moyens pour mettre en œuvre les recommandations de l'EPU par le gouvernement et comment mesurer le niveau de mise en œuvre. Les OSC ont également travaillé sur **plan d'action stratégique** qui établit les activités des OSC afin de réaliser le plan de mise en œuvre et soutenir le gouvernement dans sa mise en application. Les OSC continueront à travailler sur ces deux documents avec le soutien actif d'*UPR Info* pour les finaliser. Ces documents seront décisifs dans le cas du Niger, car le gouvernement est ouvert aux propositions émanant de la société civile. Le ministère de la justice a assisté à la plupart des ateliers, écoutant et conseillant les OSC. D'autre part, sur certaines recommandations le gouvernement n'ayant pas encore donné sa réponse finale (elle sera fournie en juin), la société civile peut utiliser le temps à disposition pour trouver un accord et des solutions afin d'accepter ce solde de recommandations.

Enfin, la « **Charte déclarative** », résumant les priorités des participants, a également été adoptée après de longues discussions autour de l'opportunité ou non d'inclure comme objectif l'adoption d'un code de la famille. Ce document fixe noir sur blanc les objectifs de la société civile, et permet une meilleure coordination.

1.2. Etape 2: journée de dialogue OSC-gouvernement

Lors de l'adoption du rapport du groupe de travail du Niger en juin 2016 à Genève, le gouvernement disposera de 20 minutes pour présenter sa position vis à vis des recommandations, à savoir s'il les accepte ou en prend note. Bien que le gouvernement nigérien ait déjà pris position sur la plupart des recommandations, il en reste trois dont la réponse a été ajourné. Le gouvernement, en outre, exposera sa stratégie de mise en œuvre des recommandations. Compte tenu de la quantité limitée de temps que le gouvernement aura à disposition, il est important que la société civile et le gouvernement aient l'opportunité d'engager un dialogue global après l'adoption du rapport, et qu'il soit organisé dans le pays. Afin de répondre à ce besoin, *UPR Info* organise un deuxième atelier, intitulé "Etape 2".

Concrètement, un atelier de deux jours aura lieu au Niger après l'adoption du rapport à Genève. Au cours de la première journée, les OSC se réunissent afin de débriefer les résultats de l'adoption – quelles recommandations le gouvernement a accepté ou noté, comment le soutenir, etc. Sur la base de ces discussions, les OSC mettront à jour les plans de mise en œuvre et d'action stratégique, ainsi que l'évaluation des résultats et les obstacles rencontrés au cours des activités de l'EPU menées entre le moment du premier atelier (avril) et l'adoption (juin). Si le gouvernement exprime le

désir d'obtenir une formation technique sur l'EPU, une telle formation est fournie en parallèle à la réunion avec les OSC, soit une session de formation pour les OSC et une pour gouvernement le même jour.

Le deuxième jour, un dialogue interactif a lieu, à l'occasion duquel les groupes thématiques des OSC formés lors du premier atelier (avril) introduisent des idées de mise en œuvre aux représentants des ministères chargés de la mise en œuvre des recommandations de l'EPU. Les représentants du gouvernement offrent leurs commentaires aux OSC et dans un esprit de transparence et de coopération afin de dessiner une voie commune. Au cours de ce deuxième atelier, *UPR Info* cherche à engager d'autres parties prenantes supplémentaires, tels que les ambassades des Etats examinateurs (qui ont fait des recommandations à l'EPU), des représentants d'autres ministères, les agences de l'ONU, etc.

1.3. Rapport à mi-parcours

A mi-chemin entre deux cycles, un nouveau souffle pour les activités de l'EPU est insufflé. En 2018, *UPR Info* soutiendra les parties prenantes au Niger pour mener un débat national sur le processus de mise en œuvre des recommandations de l'EPU reçues lors de son deuxième examen par le Niger. Le résultat tangible de cet atelier sera un rapport conjoint à mi-parcours faisant le point sur le processus de mise en œuvre. A l'EPU, les gouvernements sont encouragés à soumettre des rapports volontaires à mi-parcours, et un rapport de la société civil peut se présenter comme une alternative à la soumission du gouvernement. Cette approche garantit que les parties prenantes nationales sont conscientes des opportunités offertes par le mécanisme et restent engagées dans l'EPU tout le long du cycle de cinq ans.

2. Atelier stratégique des OSC pour la mise en œuvre des recommandations : Niger

L'inclusivité et la diversité sont des valeurs qui ont guidé l'atelier des OSC, conçu pour héberger un grand nombre de défenseurs des droits humains de tous les horizons, qui souhaitent protéger et promouvoir un large éventail de droits de l'homme. Un total de 60 défenseurs a participé à cet atelier, dont 7 étaient des femmes, qui représentaient environ 21 OSC plus la CNDH. Les cinq défenseurs qui avaient été invités à prendre la parole lors des pré-sessions (en décembre 2015) à Genève, ont été présents à l'atelier. La CNDH du Niger, qui avait précédemment envoyé une large délégation à Genève, a agi en qualité de point focal et de co-organisateur, s'assurant que les participants représentent une large palette d'OSC présentes au Niger ainsi qu'un grand nombre de thématiques de droits humains. La CNDH a également envoyé un nombre conséquent de représentants de son institution, afin de soutenir et de participer aux discussions. Certains commissaires, experts de différentes thématiques, ont ainsi pu approfondir les discussions liées à la mise en œuvre des recommandations, informant du cadre juridique actuel, communiquant le nom des instances avec qui établir des partenariats, etc. Nous nous sommes ainsi assurés autant que faire se peut qu'une coopération durable entre les acteurs puisse prendre place, et que l'appropriation par les acteurs nationaux du processus de l'EPU soit maximisée.

Le lieu de l'atelier avait initialement été envisagé en dehors de la capitale, Niamey. Toutefois, certains participants ont soulevés en cours d'organisation des craintes liées à la situation sécuritaire, ce qui nous a conduis à mener l'atelier en capitale. De notre expérience, ces ateliers sont bien plus productifs lorsqu'ils sont organisés dans un endroit où les participants se concentrent pleinement sur les travaux, sans distraction d'aucune sorte. Dans le cas du Niger, cela n'a donc pas été possible, la priorité étant mise sur la sécurité des participants avant tout. Les deux salles utilisées pour l'atelier ont été gracieusement mises à disposition par la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI), sur requête de la CNDH.

La matinée du **Jour 1** a été consacrée à la cérémonie d'ouverture, au cours de laquelle le président de la CNDH, UPR Info, et le Collectif des Organisations de Défense des Droits de l'Homme et la Démocratie (CODDHD) ont ouvert les travaux. Gardant à l'esprit le besoin de coopération entre tous les acteurs et la nécessité d'obtenir des résultats pour la société civile, Jean-Claude Vignoli, directeur des

programmes d'*UPR Info*, a enjoint dans son discours tous les participants à s'unir pour la défense des droits des Nigériens. En approchant le sujet sous des angles différents, tous les orateurs ont souligné que la société civile est un acteur légitime dans le processus de l'EPU et la clé pour améliorer la situation des droits de l'homme sur le terrain. La présence de l'ambassadeur de l'Union européenne, du ministère de la justice, du PNUD ont été remarqués et relevés.

La première session de formation de l'atelier a ensuite débuté et a été fournie par *UPR Info*. Elle a été réalisée sous la forme d'un compte-rendu sur les modalités et les résultats du deuxième examen du Niger de janvier 2016. Les participants ont examiné de plus près quelques-unes des recommandations et ont discuté de leur impression générale de l'examen. Les connaissances sur l'EPU des participants étaient toutefois limitées, et *UPR Info* a tenté de reprendre les bases de l'EPU. Quelques problèmes ont surgit ça et là, car il a notamment été difficile de répondre à toutes les questions liés à l'EPU avant même d'avoir débuté la présentation sur l'EPU proprement dit. La structure de présentation choisie, consistant à présenter le déroulement de l'EPU avant d'expliquer les fondations du mécanisme, n'était certainement pas idéale, et sera à revoir pour les futures activités.

L'un dans l'autre, le fort dynamisme du groupe et son intérêt ont été remarquables. Plusieurs participants ont convenu que les efforts des OSC au cours du premier



cycle ont été sapés par l'absence d'une stratégie conjointe et une coopération sub-optimale entre les acteurs de la société civile. À cet égard, ils ont salué la tenue de l'atelier qui arrivait à point nommé.

UPR Info a souligné que la quasi-intégralité des recommandations a déjà été acceptée, situant le Niger parmi les Etats reconnaissant pleinement la nature coopérative du mécanisme onusien. La collaboration future entre les acteurs au Niger s'en retrouvera facilitée, car le gouvernement a laissé la porte ouverte à la discussion en acceptant la presque totalité de recommandations. D'autre part, l'EPU n'est pas un mécanisme isolé ; les recommandations peuvent renforcer et être renforcées par les mécanismes internationaux (Organes conventions, procédures spéciales), régionaux (Commission Africain des droits de l'homme) et nationaux (parlement, commissions extra-parlementaires, décrets, recommandations de la CNDH). Avant le déjeuner, UPR Info a parfait les connaissances des participants sur l'EPU et partagé quelques bonnes pratiques issues de précédents ateliers.

Durant la session de l'après-midi, l'atelier est entré dans le vif du sujet, des informations relatives à la rédaction d'un plan de mise en œuvre étant produites. Il s'agissait de réfléchir aux actions que pourrait entreprendre le gouvernement pour mettre en œuvre les recommandations reçues, afin que la société civile puisse offrir son appui plus tard. Il a été question notamment des indicateurs SMART pour évaluer le niveau de mise en œuvre, des liens possibles entre les mécanismes nationaux et internationaux de droits humains, de l'identification des acteurs gouvernementaux, etc. Ce type d'information sera nécessaire pour la poursuite des travaux qui interviendra après l'atelier et culminera avec la rencontre officielle de participants avec le gouvernement (Etape 2). Afin de faciliter la coordination des participants, six groupes thématiques ont été définis : droits des femmes, droits des enfants, droits des groupes vulnérables, droit civils et politiques, justice et droits économiques et sociaux. Après des consultations internes, il a été envisagé de créer un groupe spécifique pour les recommandations liées à la CNDH, car un grand nombre de recommandations de l'EPU ont trait à cette thématique et la CNDH elle-même avait un grand nombre de personnes représentant l'institution. Pour des raisons de coordination, et afin de maintenir une direction optimale au sein des six groupes précédemment identifiés, les six groupes initiaux ont été maintenus. Mais les allers-retours et les discussions sur la structure de l'atelier ont démontré une forte envie d'appropriation nationale du processus, ce qui augure un bon travail cohésif dans le proche avenir.

Une fois les groupes formés, ceux-ci se sont mis à sélectionner les recommandations sur lesquelles ils allaient travailler en priorité. Il est à signaler que

le travail s'est réalisé sur la base d'une traduction non officielle des recommandations, car le Haut Commissariat n'a pas encore de version du rapport du groupe de travail en français. Il conviendra par la suite de mettre à jour les documents avec les traductions officielles de l'ONU. Cette problématique mise de côté, l'effort des participants a reposé sur le regroupement des recommandations (les recommandations dont la formulation et la thématique sont très proches, et pour lesquelles les actions liées au plan de mise en œuvre sont similaires) et la sélection des recommandations prioritaires. Cette activité s'est poursuivie jusqu'à la fin de la journée.

Le **Jour 2**, les groupes thématiques ont débuté le travail de rédaction proprement dit des plans de mise en œuvre. Un travail d'accompagnement a été réalisé par la CNDH et par UPR Info, la première fournissant les informations liées au contexte national (les lois, l'histoire) et le deuxième fournissant des exemples de travaux similaires effectués par des organisations de la société civile dans d'autres pays de la région. Pour des raisons d'agenda, il n'a pas été possible de faire retour en plénière pour débattre du travail effectué à la mi-parcours de l'atelier. D'habitude, à cette étape, les groupes échangent et fournissent des critiques constructives aux autres groupes. Il a été décidé de passer ce point du programme, pour enchaîner directement en début d'après-midi avec l'introduction du plan d'action stratégique, soit les stratégies acteurs institutionnels et la société civile vont appliquer afin que le gouvernement mette en œuvre les recommandations issues de l'EPU. Pour les mêmes recommandations identifiées dans le plan de mise en œuvre, les participants ont commencé à réfléchir sur les activités que leurs organisations pourront réaliser dans les quatre prochaines années, soit d'ici au troisième examen du Niger (2021). Ce type d'approche est toujours la partie la plus intense et la plus demandeuse pour la société civile, peu habituée à développer des stratégies s'étalant sur plusieurs années. Il a été question des activités à entreprendre, des ressources nécessaires pour les accomplir, vers quels partenaires se tourner, le délai et les risques potentiels des projets.

Le **Jour 3**, les participants ont poursuivi leur rédaction du plan d'action stratégique en groupe jusqu'en milieu de matinée. Ensuite, la deuxième moitié de la matinée a été consacrée aux présentations de chaque groupe thématique. Chaque rapporteur de groupe a partagé ses idées pour les plans de mise en œuvre et d'action stratégique pour une recommandation choisie, l'agenda ne permettant pas de plus longues présentations. UPR Info a agi comme facilitateur de la séance, s'assurant que les discussions restaient focalisées sur la question des recommandations, seul matériel devant être discuté en séance plénière. Durant cette séance très participative, tous les groupes thématiques se sont vus proposer des conseils pour

améliorer le travail déjà réalisé : que ce soit de nouvelles idées d'activités, ou des informations liées aux actions déjà entreprises par le passé, il a été possible d'enrichir en plénière le travail de chaque groupe, et ainsi bénéficier de l'expérience et des connaissances de chaque participant.

Après la pause-déjeuner, UPR Info a brièvement rappelé quelles seront les prochaines opportunités liées à l'EPU (avant l'adoption du rapport final en juin à Genève, et après celui-ci). La partie la plus délicate de l'atelier a pu débuter, à savoir l'adoption de la Charte déclarative. Basé sur ses expériences passées au Malawi, en Mongolie, en Sierra Leone, au Népal et au Rwanda, UPR Info a suivi le débat extrêmement animé qui s'en est suivi sans toutefois le mener. En effet, un acteur national, à savoir la CNDH par le biais de son Secrétaire général, a facilité et animé la discussion qui allait mener à l'adoption de la Charte déclarative. Un modérateur supplémentaire, destiné à calmer les tensions, a été désigné pour favoriser l'adoption.

Les paragraphes introductifs et conclusifs ont été rapidement acceptés par l'assemblée de participants. Les objectifs devant figurer dans la Charte déclarative ont donné lieu par contre à de vifs échanges. Le point d'accroche le plus important à signaler a été l'ajout d'un objectif lié à l'adoption du code de la famille. Des participants ont manifesté leurs profonds désaccords, considérant que le code de la famille tel qu'il est rédigé pourrait avoir des effets destructeurs sur la cellule familiale nigérienne s'il venait à être adopté. Certains membres du groupe des droits des femmes ont plaidé pour les avancées destinées aux « mères, femmes et filles » des intervenants, en vain. La CNDH et le modérateur ont rappelé les violations constatées sur le terrain par absence d'un tel code, sans succès. UPR Info, se permettant une remarque informative sur les deux recommandations formulées par l'Algérie et le Danemark demandant au Niger d'adopter ce texte, qui ont de plus été acceptées par le gouvernement nigérien, n'ont pas plus convaincu les participants opposés à l'adoption de toute nouvelle législation sur le sujet. En fin de compte, douze objectifs au total, dont « la création d'une coalition d'OSC pour l'EPU », figurent dans le texte final. Il s'agissait de la première fois que les OSC décidaient de créer ce type de structure lors des ateliers organisés par UPR Info. La démarche est d'importance, car comme l'a rappelé à plusieurs reprises le Secrétaire général de la CNDH, « cet atelier est la chose de la société civile, elle doit se l'approprier ». Ses encouragements ont portés leurs fruits, puisque les OSC vont chercher dorénavant à effectuer leur travail de manière plus collaborative et soutenue, et plus structuré à travers cette nouvelle coalition. Il est prévu de remettre la « Charte déclarative » auprès des instances politiques du plus haut niveau prochainement, afin de démontrer les opportunités d'engagement et de collaboration de tous les acteurs.

L'atelier a été conclu par des remarques d'UPR Info puis du président de la CNDH, remerciant tous les participants et tous les soutiens financiers de l'évènement. Cet atelier n'est qu'un début, car la CNDH et les OSC devront continuer leur dialogue, entre eux mais aussi avec le gouvernement. La prochaine rencontre (Etape 2), qui aura lieu dans les semaines suivant l'adoption définitive du rapport du groupe de travail de l'EPU (juin 2016), devra être préparée par tous les acteurs. Les participants ont été invités à fournir prochainement une version mise au propre des plans de mise en œuvre et d'action stratégique, qu'ils pourront continuer à mettre à jour ces prochains mois.

2.1. Résultats et effets escomptés de l'atelier

2.1.1. Effets escomptés

- Renforcement de la connaissance des autres parties prenantes à l'EPU sur le deuxième examen EPU du Niger, et notamment meilleur appropriation des recommandations;
- Connaissances des OSC et de la CNDH améliorées sur l'EPU en général et sur la manière d'effectuer un suivi de la mise en œuvre des recommandations;
- Incitations à collaborer avec le gouvernement, les agences onusiennes, ou les acteurs internationaux;
- Etablissement de nouveaux partenariats entre les acteurs, notamment par le biais de la future coalition EPU;
- Accord trouvé pour soutenir douze objectifs-clés répondant aux priorités en matière de droits humains;
- Seulement 12% de femmes ont participé à l'atelier, point important sur lequel il conviendra de trouver des solutions à l'avenir.

2.1.2. Produits

- 6 plans de mise en œuvre ;
- 6 plans d'action stratégique ;
- 1 Charte déclarative adoptée.

2.1.3. Couverture médiatique

Une bonne couverture médiatique a été assurée aussi bien dans la presse écrite qu'audio-visuelle. Les cérémonies d'ouverture et de clôture ont été retransmises sur une chaîne télévisuelle d'information privée, et des journaux nationaux comme le « Sahel » ont consacré un article à l'atelier expliquant sa méthodologie et les opportunités offertes par celui-ci.



2.2. Enseignements

- La capacité de mobilisation de la CNDH a permis la réalisation de l'atelier malgré le contexte complexe, avec les élections de début d'année qui ont monopolisé tout l'énergie des acteurs. La CNDH poursuivra ce rôle de facilitateur, médiateur, organisateur, et sera le point focal d'UPR Info pour la suite.
- La session de formation sur "Qu'est-ce que l'EPU ?" doit être fournie avant la séance de débriefing sur l'EPU (ce qu'il s'était passé à Genève en janvier).

Cela évitera des questions redondantes et légitimes.

- Mener un atelier de ce type avec une seule personne représentant *UPR Info* s'est avéré complexe. L'assistance fournie s'est révélée limitée et de moins bonne qualité qu'habituellement. D'habitude, deux personnes de l'organisation animent l'atelier, mais les compétences linguistiques à disposition ne l'ont pas autorisé.
- Le gouvernement a activement participé à l'atelier, signe augurant d'une coopération fructueuse avec les autres acteurs.

2.3. Défis rencontrés

- Le principal défi a résidé dans la réalisation de l'atelier malgré le contexte politique. Il n'aurait pas possible de le repousser plus tard encore (initialement prévu pour mars), car les acteurs n'auraient pas eu l'occasion d'avoir des discussions entre eux et avec le gouvernement avant le mois de juin (adoption finale du rapport EPU). Heureusement, un compromis a pu être trouvé.
- Sur le plan logistique, seule une minorité des participants avait accès à un ordinateur portable. Le nombre de tables pour les groupes était insuffisant. Les documents de l'atelier (les deux « plans ») n'ont pas été remis à l'avance aux participants, et ceux-ci n'ont pas pu se familiariser avec les recommandations.
 - Les présentations ont été fournies aux participants au format papier.
- Il aurait fallu discuter des points à adopter à l'avance dans la Charte déclarative avec les sceptiques potentiels.
- Un temps considérable a été perdu dans les (très) nombreuses discussions n'ayant une relation parfois que très éloignée avec le sujet.
 - Les changements importants apportés au programme ont permis d'assurer que les points essentiels soient abordés.
- Un plus grand effort aurait du être réalisé pour améliorer la représentation genre dans l'atelier. Il y a toutefois de fortes contraintes dans la poursuite de cet objectif, les femmes n'étaient pas très bien représentées dans les organisations nigériennes.

3. Annexes

3.1. Programme de l'atelier

3.1.1. 1er jour (12 avril 2016)

- 09:00 – 09:30** Introduction générale
- 09:30 – 10:30** Compte-rendu sur l'EPU du Niger
Objectif: Fournir une vision générale aux participants sur l'EPU du Niger et la dynamique de Genève
- 10:30 – 10:45** *Pause-café*
- 10:45 – 12:30** Les prochaines opportunités dans le cadre de l'EPU
Objectif: Expliquer quelles sont les modalités de l'engagement dans le cadre de l'EPU pour les 4 prochaines années, introduction aux activités de l'atelier de manière détaillée.
- 12:30 – 13:00** Discussion avec les participants
- 13:00 – 14:00** *Pause-déjeuner*
- 14:00 – 15:00** Introduction à la rédaction d'un plan de mise en oeuvre
Objectif: Fournir des instructions détaillées et des exemples de rédaction d'un plan de mise en oeuvre des recommandations EPU
- 15:00 – 17:00** Les participants se répartissent les tâches de rédaction, se divisent en groupes thématiques et débutent la priorisation et la rédaction du plan de mise en oeuvre

3.1.2. 2ème jour (13 avril 2016)

- 09:00 – 10:30** Les groupes continuent la rédaction du plan de mise en oeuvre
- 10:30 – 10:45** *Pause-café*
- 10:45 – 12:30** Suite: Les groupes continuent la rédaction du plan de mise en oeuvre
- 12:30 – 13:30** *Pause-déjeuner*

13:30 – 14:45 Introduction à la rédaction d'un plan d'action stratégique
Objectif: Fournir des instructions détaillées et des exemples de rédaction d'un plan d'action stratégique

14:45 – 17:00 Les groupes rédigent le plan d'action stratégique

3.1.3. 3ème journée (14 avril 2016)

09:00 – 11:00 Les groupes rédigent le plan d'action stratégique

11:00 – 11:15 *Pause-déjeuner*

11:15 – 12:30 Les participants reviennent en plénière; les rapporteurs de chaque groupe présentent en plénière certaines recommandations et les plans de mise en œuvre et action stratégique y relatifs ; discussion avec tous les participants

Objectif: Permettre aux groupes thématiques d'obtenir des retours des participants d'autres groupes et de partager des idées

12:30 – 13:30 *Pause-déjeuner*

13:30 – 17:00 Conclusion et discussions; adoption de la « Charte déclarative pour l'EPU »

Objectif: Rappeler aux participants les opportunités de l'EPU, les encourager à concrétiser leurs plans dans le futur, et adopter un document résumant la teneur des débats et les objectifs communs à tous les participants

3.2. Matrice du plan de mise en œuvre

Rec #	RS	Recommandation(s)	Réponse	Est-ce que la même recommandation a été réalisée par un autre mécanisme?		But visé	Actions souhaitées du gouvernement	Indicateurs/données pour suivre les progrès de la mise en œuvre	Agence gouvernementale responsable pour la recommandation
				National	International				
5.5.	Chili	Signer et ratifier le 2ème Protocole Optionnel du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, en vue d'abolir définitivement la peine de mort dans le pays	Accepté						
5.6.	Monténégro	Ratifier le 2ème Protocole Optionnel du Pacte international relatif aux droits civils et politiques visant à abolir la peine de mort	Accepté						

3.3. Modèle du plan d'action stratégique

Actions des ONG pour assurer la mise en oeuvre	Ressources nécessaires pour accomplir les actions	Partenaires	Délai	Risques	Mesures pour diminuer les risques

3.4. Liste des participants

Nom et Prénom	Structure
Moustapha Kadi	CODDEA
Nouhou M.Arzika	MPCR
Ibrahim Mory	CNDH
Abdou Abdourahamane	CDTN
Dioffo Ibrahim	CNDH
Soumana Boubacar	CNDH
Ibrahim Jean Etienne	DPJJ/MJ
Namata Boureima	MAPADEX
Doro Amadou Boureima	CNDH
Issa Tahirou	CNDH
Mme Sidikou Fatoumata	CNDH
Mme Traoré Salamatou	DIMOL
Mme Bachir Safia	CONGAFEN
Dodo Boureima	AREN
Hamidou Talibi	CNDH
Andillo Mahamane	CNDH
Ibrahim Tikiré	CNDH
Assane Karanta	CNDH
Fourératou Gakoye	Kassaï
Ibrahim Moussa	Point focal CNDH/ tahoua
Ibrahim Mallam Namaïwa	MPCR
Bafadé A.Mourtala	MPCR
Youra Boukar	IDDH
Mme Chékaraou Hadizatou	CNDH
Mr Mohamed Abdou Kaoua	CNDH
Hassane I.Abdoulaye	CNDH
Maiga Sidi.M	CODDEA
Illo Maman	ADDC/Wad
Abdou Boukar	ADDC/Wad
Issa Garba	Agir .Niger
Hamidou Alkali Nouhou	CNDH
Samaïla M.Bachir	CNDH
Younoussi Abdourahamane	ROTAB
Abouba Hassane Omar	CNDH
Ibrahim Mariama	CNDH
Illiassou Boubacar	ROTAB
Awal Oumarou	PNUD
Hassane Boukar	AEC
Mamane Kaka Toudou	AEC

Sanoussi Maman	Point focal zinder
Abdouwahidou Boubacar	CONIDE.Nig
Yacouba Kalifa	CNDH
Ibrahim Abdoul Nasser	RODDHD
Yodor Grace-Lucky	CNDH
Aissata awadoum	Point focal T
Tchiari Falamata Sountal	P.R.Congaf
Sborgi Enrico	Del.Union
Mariama Tinni	CNDH
Mme Habibou Mariama	CNDH
Boubacar Babaoua	CDTN
Amadou Amadou	AREN
Magagi Yacouba	RODADHD
Abdou Idé	Point foal Dosso
Adamou Kondo	CNDH
Alichina Amadou	CNDH
Chékaraou Maâzou	CNDH
Manou Nabara	CONIDE
Hassane Atamo	DSME/MSP
Wada Nafiou	RONI DDEDH
Aubague sage	
Doudou kambou hamidou	
Hassane issoufou abdoulaye	



Promoting and strengthening
the Universal Periodic Review
<http://www.upr-info.org>

Contacts

UPR Info

Rue de Varembé 3

1202 Genève

Suisse

Site internet:

<http://www.upr-info.org>



Téléphone:

+ 41 (0) 22 321 77 70

Fax:

+ 41 (0) 22 321 77 71

Requêtes générales

info@upr-info.org



<http://twitter.com/UPRInfo>



<http://www.facebook.com/UPRInfo>